

Réf : MNI05/25

Casablanca, le 31/01/2025

## **Objet : Mise à jour de votre dossier administratif**

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Conformément aux dispositions des articles 12 et 13 de notre règlement intérieur, nous vous rappelons que la mise à jour de votre dossier administratif est obligatoire.

### **I. Mise à jour annuelle avant le 31 Mars pour les enfants âgés de 21 à 26 ans :**

- Certificat de scolarité ;
- Certificat de célibat ;
- Attestation de non affiliation à la CNSS pour les enfants âgés de plus de 23 ans.

### **II. Mise à jour période selon l'évènement pour l'ensemble des bénéficiaires :**

- **Evènement (Naissance, Mariage, Décès...)** : Les justificatifs desdits évènements doivent être fournis à nos services sous huitaine afin de mettre à jours la liste des bénéficiaires associés à votre adhésion ;
- **Changement de banque** : Les nouvelles coordonnées bancaires (Adresse banque, RIB...) doivent être communiquées sans délai à nos services via MyMUPRAS ;
- **Nouvelles recrues** : Un dossier médical doit être renseigné pour valider votre adhésion à la Mutuelle.

Nous vous rappelons qu'à défaut de mise à jour du dossier administratif, dans les délais impartis, pourrait entraîner des retards dans le traitement de vos dossiers de remboursement et de vos demandes de prise en charge.

Pour toute demande d'information nos services sont joignables par mail : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com) ou [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com).

